



Exemplaire H. Delestre

Contrat Fruits Hervé DELESTRE

Saison 1

1 an : 14 décembre 2016 – 29 novembre 2017

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Hervé DELESTRE,
La massue, 35170 BRUZ
06 86 98 17 80 rubisverger@orange.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du **14 décembre 2016 au 29 novembre 2017**. Sur cette période, **20 paniers de fruits** seront distribués ; **ce une semaine sur deux à partir du 14 décembre 2016**.

Cet abonnement me donne droit à des fruits frais, locaux, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, ainsi que des transformations à base de fruits réalisées avec ceux-ci, le tout réalisé par notre producteur Hervé DELESTRE et provenant exclusivement sa ferme. Il peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents pour leur faire visiter.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte.

Je m'engage à assurer 1 permanence de distribution sur les 20 distributions de la période. Un planning est proposé par l'association : les échanges de dates de permanence entre adhérents sont fréquents.

Je choisis mes modalités de paiement à la page suivante.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué : il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

En cas de **circonstances exceptionnelles** (maladie, mutation hors département...), la restitution des sommes non encore encaissées s'effectuera, en accord avec le producteur, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Partage de la production :

La distribution se fait une semaine sur deux dans la période hormis sur les dates de congés qui seront précisées plusieurs semaines à l'avance. La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu.**

Attention ! accès piétonnier ; prévoir un cabas pour récupérer vos fruits.

Si je ne peux pas venir chercher ma part, j'en informe le producteur Hervé DELESTRE directement par téléphone (si possible la veille) et je conviens avec lui d'un arrangement : aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de production de personnes absentes à la distribution seront partagées entre les adhérents assurant la permanence de distribution.

Fait à..... le.....

Signature de Hervé DELESTRE

Signature de l'adhérent(e)

Dates de distribution sur la période de 1 an :

Pour information, voici 21 dates parmi lesquelles seront effectuées les 20 distributions :

- 2016 : 14 décembre
- 2017 : 4 et 18 janvier, 1 et 15 février, 1 et 15 mars, **pause**, 24 mai, 7 et 21 juin, 5 et 19 juillet, **vacances** , 9 et 23 août, 6 et 20 septembre, 4 et 18 octobre, 1, 15 et 29 novembre

Je choisis mes modalités de paiement : remplissez un seul des tableaux suivants

Cas 1 - Je démarre mon contrat de 1 an dès le 14 décembre 2016 :

Les montants correspondent, à raison de **6 € par panier** sur 20 dates de distributions, à une somme de **120 €**. Ils peuvent être ajustés dans le cadre d'un contrat pour plusieurs paniers.

Coch ez la case	Nombre de verseme nts	15 janvier 2017	15 avril 2017	15 mai 2017	15 juillet 2017	15 septembre 2017	15 octobre 2017
	1	120 €					
	2	60 €			60 €		
	3	40 €		40 €		40 €	
	4	30 €	30 €		30 €		30 €

Cas 2 - Je m'inscris pendant la période de 1 an :

Les montants sont calculés au **prorata** du nombre de paniers restants sur la période. Remplissez les montants aux mois de prélèvements convenus avec Hervé DELESTRE.

Mois	
Montant	

Libeller chaque chèque à l'ordre de Hervé DELESTRE, indiquer le mois de versement au dos de chaque chèque et lui remettre directement.



Exemplaire Adhérent(e) I-AMAP-Y

Contrat Fruits Hervé DELESTRE

Saison 1

6 mois : 14 décembre 2016 – 29 novembre 2017

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Hervé DELESTRE,
La massue, 35170 BRUZ
[06 86 98 17 80](tel:0686981780) rubisverger@orange.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du **14 décembre 2016 au 29 novembre 2017**. Sur cette période, **20 paniers de fruits** seront distribués ; **ce une semaine sur deux à partir du 14 décembre 2016**.

Cet abonnement me donne droit à des fruits frais, locaux, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, ainsi que des transformations à base de fruits réalisées avec ceux-ci, le tout réalisé par notre producteur Hervé DELESTRE et provenant exclusivement sa ferme. Il peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents pour leur faire visiter.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte.

Je m'engage à assurer 1 permanence de distribution sur les 20 distributions de la période. Un planning est proposé par l'association : les échanges de dates de permanence entre adhérents sont fréquents.

Je choisis mes modalités de paiement à la page suivante.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué : il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

En cas de **circonstances exceptionnelles** (maladie, mutation hors département...), la restitution des sommes non encore encaissées s'effectuera, en accord avec le producteur, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Partage de la production :

La distribution se fait une semaine sur deux dans la période hormis sur les dates de congés qui seront précisées plusieurs semaines à l'avance. La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu.**

Attention ! accès piétonnier ; prévoir un cabas pour récupérer vos fruits.

Si je ne peux pas venir chercher ma part, j'en informe le producteur Hervé DELESTRE directement par téléphone (si possible la veille) et je conviens avec lui d'un arrangement : aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de production de personnes absentes à la distribution seront partagées entre les adhérents assurant la permanence de distribution.

Fait à..... le.....

Signature de Hervé DELESTRE

Signature de l'adhérent(e)

Dates de distribution sur la période de 1 an :

Pour information, voici 21 dates parmi lesquelles seront effectuées les 20 distributions :

- 2016 : 14 décembre
- 2017 : 4 et 18 janvier, 1 et 15 février, 1 et 15 mars, **pause**, 24 mai, 7 et 21 juin, 5 et 19 juillet, **vacances** , 9 et 23 août, 6 et 20 septembre, 4 et 18 octobre, 1, 15 et 29 novembre

Je choisis mes modalités de paiement : remplissez un seul des tableaux suivants

Cas 1 - Je démarre mon contrat de 1 an dès le 14 décembre 2016 :

Les montants correspondent, à raison de **6 € par panier** sur 20 dates de distributions, à une somme de **120 €**. Ils peuvent être ajustés dans le cadre d'un contrat pour plusieurs paniers.

Cocher la case	Nombre de versements	15 janvier 2017	15 avril 2017	15 mai 2017	15 juillet 2017	15 septembre 2017	15 octobre 2017
	1	120 €					
	2	60 €			60 €		
	3	40 €		40 €		40 €	
	4	30 €	30 €		30 €		30 €

Cas 2 - Je m'inscris pendant la période de 1 an :

Les montants sont calculés au **prorata** du nombre de paniers restants sur la période. Remplissez les montants aux mois de prélèvements convenus avec Hervé DELESTRE.

Mois	
Montant	

Libeller chaque chèque à l'ordre de Hervé DELESTRE, indiquer le mois de versement au dos de chaque chèque et lui remettre directement.